

Nature « naturelle », nature humanisée : vrai ou faux débat ?

La nature c'est la diversité, le grouillement de la vie, l'imprévu. Nos sociétés modernes, qui se ferment à l'étranger, acceptent de plus en plus mal la différence, ce qui est hors normes, qui sont saisies par la peur, ne sont pas prêtes à accepter ce foisonnement et à le laisser s'épanouir. C'est pourquoi, aux politiques de la nature il manque pour réussir la volonté des responsables politiques et le soutien social.

À l'échelle de la France et de l'Europe, vieux continent façonné depuis des millénaires par des générations de paysans, de moines entreprenants, de traceurs de routes ou de creuseurs de canaux et d'étangs, de constructeurs de digues, etc., peut-on encore opposer une « nature » sauvage exempte d'interventions volontaires ou involontaires de l'homme une nature humanisée ? Maintenant que notre activité a fabriqué des déchets durables (matières radioactives par exemple) dont certains sont transportés involontairement d'un continent à l'autre par le jeu des courants aériens ou marins peut-on encore penser qu'il existe un endroit de notre planète qui ne soit pas « influencé » par l'homme ? Certes l'impact de l'homme sur la diversité biologique n'est pas le même partout. Il y a quelque différence entre un champ de maïs-fourrage abondamment traité par des pesticides divers et une prairie de fauche « naturelle ». Mais c'est plus affaire de localisation, d'ampleur d'impact et de pas de temps que de principe. Les quelques centaines de mètres carrés d'espace épargné par une céréaliculture intensive en Beauce ou en Brie pourront receler une diversité biologique, des éléments de nature qui

paraîtraient relever de la banalité ailleurs. Ils n'en représentent pas moins un morceau de nature à cet endroit car l'évolution de la flore et de la faune sauvages même soumise à l'impact de l'action humaine y est plus spontanée que dans le champ voisin totalement artificialisé.

Pour le naturaliste que je suis, la nature est le lieu où s'exprime le mieux et de façon durable, à un instant donné et dans une région donnée, la diversité de la flore et de la faune sauvages. Ce peut être aussi bien une parcelle forestière du Bois de Boulogne qu'une forêt d'altitude inexploitée depuis des décennies et peu fréquentée ; une prairie pâturée du bocage brionnais, un chaos de blocs battu par la mer, une mare temporaire ou un marais d'estuaire.

Ce qui frappe aujourd'hui le naturaliste est la vitesse avec laquelle disparaissent de nombreuses espèces.

Toute espèce est appelée à s'éteindre et l'évolution a connu des phases « naturelles » d'extinctions massives. Il est d'ailleurs fréquent d'entendre tel ou tel responsable politique ou économique s'agacer de voir opposer à son grandiose projet qui va, bien entendu, sauver l'humanité ou au moins sa circonscription, la disparition possible d'une espèce. Immanquablement les dinosaures sont appelés à la rescousse. Ils ont bien disparu sans que l'homme y soit pour quelque chose, alors on ne va pas quand même pas se mettre martel en tête pour quelque bestiole ou fleurlette qui de toute façon disparaîtra un jour. C'est vrai, mais c'est oublier le facteur temps. L'extinction des emblématiques dinosaures qui ont habité notre planète près de 150 millions d'années s'est effectuée en près d'un demi-million d'années si l'on retient comme explication première la chute d'un météore sur la Terre. La comparaison entre taux d'extinction contemporain et taux d'extinction à l'échelle des temps géologiques conduit à estimer une accélération du processus de 1000 fois celui du taux d'extinction naturel des vertébrés qui sont les mieux connus des organismes vivants (cf. Systématique : ordonner la diversité du Vivant, in Rapport sur la science et la technologie, n°11. Académie des sciences, 2000). Dans la mesure où les vertébrés ne représentent qu'une infime partie du vivant, la partie émergée de l'iceberg, le taux global d'extinction est vraisemblablement plus élevé.

Lorsque l'on compare l'évolution de la diversité biologique de notre Europe occidentale avec celle de l'Amérique du Nord, l'on est frappé de constater que pour certaines groupes systématiques il a disparu plus d'espèces en un siècle en Amérique du Nord qu'en plusieurs millénaires de développement de la population humaine en Europe. Plusieurs facteurs sont invoqués pour expliquer cette différence. En Europe, le défrichement, le développement de l'agriculture, les modifications de milieux

se sont réalisés lentement, ce qui a laissé à la très grande majorité des espèces sauvages le temps de s'adapter à de nouvelles conditions de vie voire d'en tirer profit (espèces des milieux ouverts par exemple). Par ailleurs, phénomènes climatiques et aléas des conflits ont provoqué des alternances, inscrivant dans la durée des périodes où la « nature » reprenait « ses droits » lorsque le poids des activités humaines s'allégeait. Rien de tout cela en Amérique du Nord, où la conquête de nouveaux espaces par les colons européens s'est effectuée rapidement, brutalement et de manière continue. C'est un peu comme si l'on avait voulu transformer, du jour au lendemain, en sprinter un coureur de fond.

Si des espèces disparaissent, d'autres voient leurs effectifs s'accroître (et la concurrence induite peut être un facteur de régression des premières) en général par suite d'une action humaine qui a, directement ou indirectement, modifié les relations inter ou intra-spécifiques. Le cas des espèces envahissantes introduites volontairement ou involontairement en est un bon exemple (myxomatose, doryphore, rat musqué, etc.) mais ce n'est pas une compensation en terme de diversité.

Le naturaliste soucieux du futur est donc aujourd'hui confronté à un double processus : un phénomène naturel d'extinction à long terme inéluctable auquel s'ajoute l'impact croissant, direct ou indirect, d'activités humaines conduisant à une nouvelle crise de la vie à la surface de la Terre.

Mais la nature c'est également le paysage qui doit beaucoup, si ce n'est tout, en certains endroits, à l'activité humaine. C'est aussi ce qui structure la Terre et en retrace l'histoire : les structures géologiques, les minéraux et fossiles. Ce sont des éléments comme l'eau, le sol, l'air indispensables à la vie. On ne peut pas dire que notre société dite de « Progrès » se soient montrée très soucieuses de leurs qualités et des effets à long terme du développement de certaines activités. La gestion de l'eau en France est un bon exemple. Dès la fin des années soixante, associations de protection de la nature et écologues tentaient d'attirer l'attention des pouvoirs publics et notamment des responsables du développement agricole en Bretagne sur les risques que ferait peser sur la qualité des eaux le développement inconsidéré d'entreprises agro-alimentaires : élevages hors-sol, cultures gourmandes en pesticides et fertilisants, usines de transformation, etc. Ils demandaient que soit élaboré un réel bilan économique, c'est-à-dire un bilan qui prenne en compte les coûts des effets négatifs de l'extension de méthodes dites modernes : coût social, coût des pollutions.

Ricanements et railleries desdits « responsables » ont été les seules réponses aux inquiétudes. Il n'y avait pas, il n'y aurait pas de problèmes

grâce à la vigilance et à la compétence des ingénieurs des services concernés. On voit aujourd'hui où ont mené « la vigilance et la compétence » de ces ingénieurs : des plans (à la charge de la collectivité nationale) qui ont englouti des milliards de francs pour restaurer la qualité de l'eau sans résultats probants ; une lourde condamnation en mai 2001 (enfin) de l'État pour laxisme à la suite de contentieux engagés par des associations de protection de la nature et de consommateurs lassés de voir des responsables publics fermer les yeux et tolérer l'intolérable. On pourra s'amuser de voir la fluctuante attitude de la justice qui tarde là à condamner des pouvoirs publics laxistes depuis des décennies au vu et au sus de tous et expédie un préfet qui avec des méthodes condamnables s'est employé à faire respecter une loi littoral sur l'application de laquelle ses prédécesseurs s'étaient paisiblement assoupis.

Alors pour moi la « nature », c'est tout autant le grouillement de la vie sous toutes ses formes que les éléments qui en permettent l'existence. C'est l'imprévu et la diversité qu'ont du mal à accepter le libéralisme échevelé tout comme les totalitarismes de gauche ou de droite. Ils ont horreur de tout ce qui ne suit pas les diktats de l'économisme ou de ce qui est perçu comme pouvant être un frein au « Progrès ». Il n'y a pas loin du « pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître » d'un Anatole de Monzie, ministre de l'Éducation nationale (1932-1934) aux vociférations récentes de certains élus socialistes ou RPR à propos du Loup ou de l'Ours brun. La haine de la diversité culturelle au nom d'un archaïque jacobinisme hexagonal identitaire s'étend à l'ensemble du vivant. Comme les sans-papiers, les loups sont entrés sans demander de visas. Comme les Tsiganes, les ours ont le front de se déplacer et de ne pas rester là où l'on voudrait les fixer. Le scarabée pique-prune entrave la construction d'une autoroute, etc. À y regarder d'un peu plus près, on peut se demander si une partie de notre société n'est pas en train de perdre le sens du vivant, par peur. Peur de l'autre et de sa différence ; peur du complexe, c'est-à-dire de la vie ; peur de devoir faire une place à l'autre qu'il soit du genre humain ou des autres vivants.

Pourquoi se préoccuper de la « nature » ?

S'il peut sembler évident de vouloir maintenir et restaurer la qualité d'un élément comme l'eau indispensable à l'homme et à nombre de ses activités, il n'en va pas forcément de même pour ce qui concerne le vivant, la diversité biologique.

Les raisons qui conduisent à développer des stratégies de maintien et de restauration de la diversité biologique parties prenantes de ce que l'on nomme la biologie de la conservation sont d'ordres divers.

Raisons « utilitaires ».

La flore et la faune constituent des ressources immédiates ou futures pour l'espèce humaine (consommation directe, amélioration des plantes cultivées ou des animaux domestiqués, ressources alimentaires futures, produits pharmaceutiques, sources de matières premières, services écologiques, loisirs, etc.). Il est, ainsi, estimé que la matière active de 40% des médicaments actuellement utilisés provient de substances naturelles. Malcolm Hadley, de la division de sciences écologiques de l'Unesco (La Jaune et la Rouge, n°566. juin/juillet 2001) signale que la restauration du fonctionnement « naturel » du bassin versant des Monts Castkill pour éliminer des pollutions (fertilisants et pesticides) de l'eau nécessaire à l'alimentation de la ville de New-York coûterait environ un milliard et demi de dollars alors que les investissements pour de nouvelles installations d'épuration s'élèveraient de six à huit milliards de dollars avec des frais d'entretien annuels de l'ordre de trois cent mille dollars. Les mécanismes élaborés par le monde vivant au cours de l'évolution depuis près de 4 milliards d'années sont le fruit d'un nombre incalculable d'essais conduisant à des inventions aux performances inégalées. Perdre une espèce vivante c'est perdre le résultat d'expériences passées et interrompre un processus dynamique en perpétuelle évolution. C'est se priver de ressources et en priver les générations futures, ce qui est d'autant plus absurde que la population humaine augmente et qu'il en va de même des besoins individuels.

La connaissance est aussi une « ressource ». En effet, connaître le fonctionnement des systèmes naturels, les liens tissés entre les organismes depuis que la vie existe sur notre planète est nécessaire pour en utiliser au mieux les ressources directement ou en utilisant des schémas de fonctionnement élaborés par l'évolution (bionique). Cela suppose, évidemment, que les constituants du vivant n'aient pas été détruits.

Il est certain que cette « précaution » vis à vis de l'avenir, ce souci des générations futures ne sont pas partagés par l'ensemble de nos concitoyens et par certains « responsables ». Ils se comportent comme ce monarque français les pieds bien au sec montrant une indifférence éblouissante à un déluge qu'il voyait poindre après son règne. L'on pouvait ainsi entendre, lors d'un colloque réuni à Paris, en juin 2001, par l'Union des industries de la Protection des Plantes sur le thème « l'utilisation des pesticides est-elle socialement acceptable », le président de la Commission des Toxiques en agriculture déclarer: « Je suis complètement interloqué quand on me dit: *« Il faut faire attention aux générations futures ».* Mais les générations futures, excusez-moi du terme, elles se « démerderont » comme tout le monde. »... Certains députés, notamment socialistes, qui s'employaient encore tout récemment à vider un projet de loi sur l'eau de dispositions permettant de lutter plus efficacement contre

les différentes formes de pollution de l'eau parce qu'elles pouvaient heurter une partie de leur électorat agissent avec la même inconséquence.

Raisons éthiques.

L'espèce humaine fait partie du monde vivant. Elle est embarquée sur la même planète que les autres espèces. L'on ne voit pas au nom de quoi, elle s'arrogerait, même si elle en a maintenant le pouvoir, le droit de mort sur d'autres espèces.

Comment protéger ?

Protéger les espèces c'est schématiquement les conserver là où elles existent (conservation *in situ*) ou lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions en les transférant (conservation *ex situ*). C'est assurer le maintien ou la restauration des milieux nécessaires à ces espèces et en maîtriser la récolte lors qu'elle s'exerce (chasse, pêche, collecte, etc.).

Quelques grands principes, fort bien définis par l'écologue Robert Barbault (Biodiversité. 1997) cernent ce que devrait être une politique de la conservation. Certains ont d'ailleurs été élaborés et mis en œuvre, au moins partiellement et empiriquement depuis des décennies.

1 – Le maintien durable de populations saines pour l'ensemble des ressources biologiques sauvages n'est pas compatible avec une croissance illimitée des demandes des hommes.

2 – Le but de la conservation doit assurer toutes les options d'utilisation présentes et futures en maintenant la biodiversité dans toutes ses composantes, génétique, spécifique et écosystémique.

3 – L'évaluation des effets écologiques et socio-économiques de l'utilisation des ressources naturelles doit précéder toute mesure d'extension ou de restriction de celle-ci.

4 – La réglementation relative à l'utilisation des ressources vivantes doit reposer sur la connaissance de la structure et de la dynamique de l'écosystème concerné et prendre en compte les influences écologiques et socio-économiques qui affectent directement et indirectement l'utilisation de ces ressources.

5 – La gamme complète des compétences et connaissances apportées par les sciences de la nature et de la société doit être mobilisée pour traiter des problèmes de conservation.

6 – Toute conservation efficace suppose la prise en compte et la compréhension des motivations, intérêts et valeurs de tous les utilisateurs et acteurs en cause.

7 – Une conservation efficace demande une communication interactive, réciproque et continue.

Le premier de ces principes est certainement celui qui se heurte aux plus fortes résistances de notre société. Selon une croyance assez répandue, la « Science » est à même de répondre à toutes les questions qui peuvent se poser. Il ne s'agit que d'une affaire de temps et donc il n'est point nécessaire de se préoccuper outre mesure des effets directs ou indirects des activités humaines sur son environnement. Si problème il y a, solution il y aura. En conséquence toute limitation au « développement » économique, scientifique, etc. est jugée intolérable, « réactionnaire ».

Or ce premier principe de la conservation qui sous-tend d'ailleurs le concept de développement durable (très mauvaise traduction des termes anglais « sustainable development ») implique l'acceptation de contingences. Comme le fait remarquer le démographe Keyfitz (*La Recherche*, n°264, avril 1994) « les théories économiques sont fondées sur la croissance et l'accomplissement de progrès constants, tandis que les théories de la biologie se fondent sur la contingence de l'évolution ». Or qui dit contingence, dit acceptation de limites, de réversibilité, ce qui n'est pas dans l'air du temps. Comme l'écrit Kalaora (*Natures en tête*, 1996) : « Seule une éthique qui aurait pour base l'auto-limitation du pouvoir permettrait sans doute de réduire les conséquences liées à la manipulation de la nature. À l'allégorie de la plénitude, de l'abondance, faudrait-il substituer celle de la retenue, de l'ascèse, de la frugalité? Sommes-nous prêts à mettre en tête de nos soucis la nature et à renoncer aux instruments de domination à la source de nos richesses pour retrouver une part de l'Eden perdu? ».

En d'autres termes une société qui a déjà du mal à accepter l'étranger, le sans-papiers, le « différent », à être équitable, solidaire, est-elle prête à laisser place à d'autres vivants? Saura-t-elle surmonter le conservatisme de la plupart de ses responsables politiques qui remettent à des lendemains lointains le temps de s'intéresser à la question?

La protection de la nature, bien collectif, requiert l'acceptation de contraintes et l'effacement de certains intérêts privés, alors que depuis des décennies les modèles de pensée dominants ont conduit à l'exaltation des désirs individuels, à l'abolition des contraintes. Nous savons que les exigences du marché n'étaient jamais loin de ce libéralisme là.

Pour un bilan des politiques de protection de la nature en France

Il est toujours présomptueux de vouloir dresser brièvement un bilan d'une situation évolutive dont on a été plus ou moins partie prenante, à divers titres, pendant plusieurs décennies. Les quelques réflexions qui suivent ne sont que les ébauches d'un travail à venir. Elles exposent tout d'abord les freins à la mise en œuvre de politiques efficaces.

1764 Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, à l'issue d'une description d'une nature où l'homme a abattu, brûlé des forêts sauvages, asséché des marais et labouré le sol : « La Nature brute est hideuse et mourante ; c'est Moi, Moi seul qui peux la rendre agréable et vivante (...). Qu'elle est belle cette Nature cultivée ! Que par les soins de l'homme elle est brillante et pompeusement parée ».

1784 Thomas Jefferson : « Si ce n'est sa culture, la nature de l'Amérique au moins doit faire l'admiration du monde ». De là, entre autres, viendra l'exaltation de la nature sauvage, « wilderness », l'un des éléments moteurs de la création des parcs nationaux en Amérique du Nord puis dans le reste du monde. Le premier verra le jour en 1864, dans l'État de Californie. La vallée du Yosemite et la forêt de séquoias de Mariposa y seront protégées par l'institution du Yosemite Grant précédant de huit ans la création du Parc de Yellowstone.

■ Ces deux citations illustrent deux conceptions de ce qu'il est convenu de nommer la « nature » qui vont tantôt s'opposer tantôt se mêler au gré du temps et des circonstances. À dire vrai, l'opposition n'a peut-être pas été aussi forte qu'on le pense quelquefois, en France tout du moins. Lorsque l'on examine les pratiques préconisées par ceux qui, au début du *xx^e* siècle, se disaient les farouches défenseurs d'une « nature naturelle », on constate qu'ils pouvaient prôner des mesures « interventionnistes » (pâturage bovin ou ovin, fauche, etc.) peu différentes de celles utilisées aujourd'hui par la plupart des gestionnaires d'espaces « naturels ». Ceux-ci ont bien compris qu'en Europe occidentale, ce que nous appelons « nature » est fréquemment le fruit tout autant du travail de générations de paysans et de façonniers du territoire que de l'évolution de la flore et de la faune sauvages. Maintenir cette nature, c'est y perpétuer, souvent, des activités humaines.

La variété des climats, des reliefs et des pratiques rurales ont longtemps fait de la France, pays où l'espace rural est dominant, une contrée riche de terroirs divers tant culturels que naturels et ce jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Cela explique peut-être que la France ait mis, par rapport à d'autres pays européens, beaucoup de temps à se doter de politiques de protection de la nature. Les premiers parcs nationaux issus du Congrès de protection de la nature de 1923 ont été créés en Antarctique et dans les possessions coloniales. Il faudra attendre 1960 pour que soit votée une loi permettant la création de parcs nationaux en métropole (ceux de la Vanoise et de Port-Cros naîtront en 1963 alors que des pays comme la Suède et la Suisse se dotaient de parcs nationaux respectivement en 1909 et 1914).

À la fin du *xix^e* siècle et au début du *xx^e* siècle, patrimoine naturel et patrimoine culturel étaient intimement liés. Pour des raisons qui restent à élucider, il y a eu ensuite séparation (compétences ministérielles et administratives). Il n'est pas sûr que cela ait bénéficié à la prise en compte du patrimoine naturel dans les différentes politiques où il était concerné.

La protection de la nature implique une vision transversale qui s'accommode mal des approches sectorielles tant des « grands corps » qui constituent l'ossature des services publics que des territoires ministériels jalousement balisés et défendus. C'est ainsi que l'élaboration de la loi sur la protection de la nature votée en 1976 au terme de près de huit ans d'efforts s'est heurtée à l'hostilité de tous ceux qui, aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée, auraient à prendre en compte dans leurs projets la diversité biologique. Cette vision transversale doit aussi dépasser le champ hexagonal. Par exemple, le problème des rapports

de l'élevage hors-sol de porcs avec la qualité des milieux aquatiques dépasse largement les frontières de la Bretagne. Il implique que l'on prenne en compte les conditions (aussi bien sociales qu'environnementales) dans lesquelles ont été produites les matières premières entrant dans la composition des aliments du bétail. Qui s'est préoccupé de l'impact sur le tissu rural de l'État du Parana, au Brésil, de la transformation de polycultures vivrière en cultures industrielles spéculatives destinées à fournir aux éleveurs de porcs européens des aliments à bas prix ? Les paysans chassés allant rejoindre les favelas ou défrichant la forêt amazonienne, l'environnement rural local dévasté doivent être pris en compte au même titre que le tissu bocager démembré, les pollutions chroniques des eaux bretonnes de l'intérieur des terres et du littoral et leur impact sur les activités conchylicoles ou touristiques (marées roses et vertes).

La protection de la nature implique le long terme que ce soit en matière d'acquisition des connaissances, de suivi et de stratégie. Or, force est de constater que depuis 1976, aucun gouvernement ne s'est donné les moyens d'assurer cette acquisition et ce suivi des connaissances qui reposent encore majoritairement sur le bénévolat, c'est-à-dire de manière partielle et liée à des individus plutôt qu'à des structures pérennes. Il serait ainsi intéressant de comparer les moyens mis en œuvre dans les différents pays européens pour établir les inventaires floristiques et faunistiques préalables aux propositions de sites Natura 2000. Les politiques successives de recherche et d'enseignement ont laissé en déshérence les savoirs naturalistes jugés moins prestigieux que les approches biomoléculaires, alors qu'il devrait y avoir complémentarité. Il ne faut pas s'étonner, par exemple, de la légèreté avec laquelle sont autorisées des cultures ou essais de plantes génétiquement modifiées, à même de bouleverser le fonctionnement aussi bien d'agro-écosystèmes que d'écosystèmes voisins ou bien de l'incapacité à mesurer l'impact réel d'une pollution marine comme celle de l'Erika en l'absence d'un suivi régulier du littoral.

Faute d'une implication politique forte des plus hauts responsables de l'État, malgré les efforts des différents ministres en charge de l'environnement et donc de la protection de la nature, ce secteur est resté marginal et les moyens n'ont pas suivi le discours. Cela veut dire qu'une

Protection ou conservation de la nature ?

Si l'on se réfère à l'histoire de l'Union internationale pour la protection de la nature UICN, créée en 1948 (cf. annexe), cette organisation a préféré en 1956 le terme « conservation » à la place de « protection ». Cela signifiait que l'homme ne considèrerait plus la « nature » comme un espace vierge, intangible, jalousement gardé, « protégé » mais comme un espace « conservé » dont les ressources pouvaient être exploitées de façon raisonnable. Cela tient au fait qu'en anglais, les termes « conservation » et « protection » n'ont pas exactement le même sens. En français, ils sont équivalents.

■ Courte histoire de la protection de la nature

L'illustre naturaliste voyageur Alexander von Humboldt (1769-1859) est réputé avoir utilisé les termes de « monuments naturels » pour désigner des ensembles vivants dont il convenait d'assurer la sauvegarde. C'est à l'issue d'un périple de près de cinq ans dans les possessions espagnoles d'Amérique où il réalise avec le botaniste Aimé Bonpland un inventaire de la flore dont la richesse l'a littéralement fasciné et qui a donné lieu à de nombreux écrits qu'Humboldt aurait utilisé ce concept qui en fait un des précurseurs de la protection de la nature. Il faut noter que cette formulation associe culture (monuments) et nature.

1864 « Man & Nature: or Physical geography as modified by human action » (George Perkins Marsh)

1876 « Ne soyons pas trop optimistes en ce qui concerne la conquête de la nature par l'homme. À chaque victoire correspond une revanche. De prime abord chacune de ces victoires donne les effets escomptés. Mais, en second ou troisième lieu (effets secondaires ou tertiaires) les choses changent. Des effets imprévus annulent la signification des premiers [...]. Nous devons, à tout moment, nous souvenir que nous ne devons pas nous conduire, vis-à-vis de la nature, comme des conquérants vis-à-vis d'un peuple étranger, comme des êtres en dehors de la nature, mais que notre chair, notre sang, notre cerveau appartiennent à la nature et

que notre suprématie sur les autres êtres est seulement notre capacité à connaître et appliquer les lois de la nature » (Friederich Engels, *Dialectique de la nature*).

1906 Vote de la loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

1923 Réunion à Paris du Premier congrès international pour la protection de la nature: faune, flore, sites, monuments naturels à l'initiative de la Société nationale d'Acclimatation de France, la Ligue française pour la Protection des Oiseaux et la Société pour la Protection des Paysages de France.

1930 Vote de la loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Un additif, adopté en 1957, permettra la création de « réserves naturelles ».

1943 « Et la nature ? » (Robert Hainard)

1946 Création d'un Conseil national de protection de la nature placé auprès du ministère de l'Éducation nationale puis de celui de l'Agriculture enfin de l'Environnement.

1948 Création, à Fontainebleau, de l'Union internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) qui adoptera le terme « conservation » (UICN) à la place de protection en 1956. Cette transformation correspond à un changement de concept. L'homme n'est plus perçu comme un gardien de nature mais comme un conservateur qui admet que cette nature peut être modifiée, exploitée dans

des limites raisonnables afin que les ressources naturelles puissent se renouveler. Cela conduira au lancement en 1980 de la Stratégie mondiale de la conservation: la conservation des ressources vivantes au service du développement durable prélude au rapport « Notre avenir à tous » de Gro Harlem Brundtland sur le développement soutenable (1987)

1950 « Remarques sur l'écologie et la protection de la nature » (George Petit)

1952 « Destruction et protection de la nature » (Roger Heim)

1965 « Avant que Nature meure » (Jean Dorst) et « L'homme et la nature » (Michel-Hervé Julien).

1967 Décret instituant les parcs naturels régionaux.

1970 À l'initiative du Conseil de l'Europe, organisation de la première année européenne de la Conservation de la Nature.

Création d'une direction de la protection de la nature au Ministère de l'Agriculture.

1971 Création d'un ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement placé auprès du Premier ministre. M. Robert Poujade en est le premier titulaire.

« La nature, problème politique ». (*Recherches et débats. CCIF*) et « Socialisation de la nature » (Philippe Saint-Marc).

1972 « Expansion et nature: une morale à la mesure de notre puissance » (Robert Hainard)

1976 Vote de la loi relative à la protection de la nature.

1985 Publication de « Dans le jardin de la nature » (Keith Thomas), « Protection de la nature: histoire et idéologie.

De la nature à l'environnement» (sous la direction d'Anne Cadoret)

1988 «La nature en crise» (Philippe Lebreton)

1990 «Le contrat naturel» (Michel Serres)

1993 «Les sentiments de la nature» (sous la direction de Dominique Bourg)

1996 «Natures en tête» (textes réunis par Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard et Roland Kaehr, à l'occasion d'une exposition du Musée d'ethnographie de Neuchâtel)

1997 «Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement» (Catherine et Raphaël Larrère)

1998 «Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement» (Bernard Kalaora)

1999 «Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie» (Bruno Latour)

2000 Ouverture à Paris de l'exposition «Nature vive» au Museum national d'Histoire naturelle.

bonne part du travail de terrain dépend toujours du bénévolat.

Ceci étant, la France s'est dotée d'un ensemble de textes permettant théoriquement d'assurer la protection et la restauration de son patrimoine naturel. Il y a d'ailleurs peut-être trop de textes et pas assez d'application. Ceux-là même qui votent les lois et sont censés les faire respecter sont les premiers à vouloir les contourner ou fermer les yeux lorsqu'elles remettent en cause des intérêts particuliers (l'inapplication des textes concernant la pollution de l'eau ou la chasse en sont de bons exemples).

Dans le domaine de la conservation des milieux, des institutions comme les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux ou les Réserves naturelles sont des outils efficaces dans leur ensemble. Mais ils ne peuvent assurer seuls, à long terme, l'avenir de la diversité biologique pour des raisons de taille, de représentativité des milieux et de distance (fragmentation des habitats originels). S'il n'y a pas une gestion de l'ensemble de l'espace qui tienne compte de la diversité biologique (avec bien entendu des modalités différentes selon les territoires agricoles, forestiers, périurbains, etc.) les espaces protégés ne feront que retarder les processus d'extinction, ils ne les préviendront pas. Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), les sites Natura 2000, les terrains du Conservatoire du Littoral et des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, sont des outils adaptés à cet objectif pour peu qu'ils soient coordonnés ce qui est le rôle des schémas collectifs des espaces naturels et ruraux (quelle différence entre les deux?). Reste à les mettre en œuvre. Et l'on a vu avec les blocages à propos de Natura 2000 et les pesanteurs qui grèvent le développement des CTE que ce n'est pas chose facile.

■ Bibliographie

Monique Barrué-Pastor et Georges Bertrand (éd), *Les temps de l'Environnement*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, ???

Augustin Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, coll. Mappemonde, Paris, Éditions Belin, 2000.

Gérard Chouquer, *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Éditions Errance, 2000.

Gérard Chouquer et François Favory, *L'arpentage romain. Histoire des textes, Droit, Techniques*, Paris, Éditions Errance, 2001.

Gérard Chouquer, Claire Marchand, Sandrine Robert, Cédric Lavigne, *Les paysages de l'expérience*, (à paraître).

Jean-Claude Gardin, « Modèles et Récits », in J.-M. Berthelot, *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, Puf, 2001, pp. 407-454.

Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1994.

Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

Bruno Latour, *L'espoir de Pandore. Pour une vision réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte, 2001.

Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Pour une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.

Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, *Histoire des agricultures du monde*, Paris, Seuil, 1997.

Alain Roger, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, NRF, 1997.

Isabelle Stengers, *L'invention des sciences modernes*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1993.

Dans le domaine de la conservation des espèces, la situation est très contrastée. Leur sort dépend, selon les cas, tout autant d'usages (chasse, pêche par exemple) que du maintien de la qualité des milieux qui leur sont nécessaires. Il est quand même paradoxal que des espèces considérées comme étant en « mauvais état de conservation » puissent être toujours chassées. Les outils législatifs et réglementaires existent, ce qui fait défaut, comme cela était évoqué plus haut, est la volonté de les utiliser.

Et puis il ne faut pas oublier des mesures simples, hors le champ des grandes machines législatives et réglementaires. Par exemple : éviter l'usage systématique de désherbants, laisser des gazons aseptisés retrouver des herbes folles, des fleurs et les papillons qui viennent les butiner, préférer les essences végétales locales (support d'insectes autochtones) aux exotiques, éviter les cheminements tout comme les bords d'étendues aquatiques bétonnés, etc. sont à la mesure de bien des municipalités de France en milieu urbain ou périurbain. Dans un avenir où l'essentiel de la population française vivra dans ces milieux, œuvrer pour la protection de la nature, ce sera aussi lui permettre de survivre ou de se réinstaller en ville et d'y cohabiter avec l'homme. Bien entendu cela ne peut concerner l'ensemble de notre patrimoine vivant (on voit mal le loup ou l'ours brun baguenauder dans le Parc de la Tête d'Or ou le bois de Vincennes...) mais cela peut permettre, de faire d'une pierre deux coups : agir efficacement et développer un état d'esprit de tolérance vis à vis du vivant qui puisse s'appliquer ailleurs.